

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 18 décembre 2017 portant dissolution de la brigade de recherches de Langon (Gironde) et création corrélatrice de la brigade de recherches de Langon-Toulonne

NOR : INTJ1730215A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade de recherches de Langon (Gironde) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2018. Corrélativement, la brigade de recherches de Langon-Toulonne est créée à la même date.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de recherches de Langon-Toulonne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL